



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION 2023-010

Objet :
**Vote du budget primitif
pour l'exercice 2023**

Rapporteur :
M. Le Maire

Commission plénière :
Le 3 avril 2023

Convocation :
Le 5 avril 2023

Pièce(s) jointe(s) :
Exécution du compte de gestion

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	14
Représentés	5
Votants	19

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 11 avril 2023 à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; I. DOGBO ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH

Absents représentés :
L. AMIRI donne pouvoir à C. BOUETARD
A. BELLANGER donne pouvoir à C. MARTIN
J. DJENAI DI donne pouvoir à G. FRAYSSE
H. KÉRIVEL donne pouvoir à I. LAFAYE
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO

Absents non représentés :
A-S ARMAND ; S. BIBARD ; E. ZUCCHINI ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE ; J-P RICAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

VU l'instruction budgétaire M57 précisant les modalités de vote par nature et par chapitre ;

VU l'exécution budgétaire du Compte de Gestion arrêté par le Trésorier Principal ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires tenu le 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la Commission plénière en date du 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif de l'année 2023 s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour un volume global de 5 666 860 € ;

CONSIDÉRANT que le solde déficitaire des restes à réaliser de 2022 à reporter sur l'exercice 2023 s'élève à 94 442.54 € ;

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 769 116.58€ et un excédent d'investissement de 189 601.63 € ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par **13 voix POUR**, **0 voix CONTRE** et **1 ABSTENTION**, (E. MOSCHEROSCH)

- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2023, l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022, soit 769 116,58 € ;
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2023, l'excédent prévisionnel de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022, soit 189 601,63 € ;
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2023, l'état des restes à réaliser des dépenses d'investissement de l'exercice 2022, soit 111 524,22 € ;
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2023, l'état des restes à recouvrer des recettes d'investissement de l'exercice 2022, soit 17 081,68 € ;
- **DÉCIDE** d'adopter le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2023, équilibré en dépenses et en recettes, par chapitre et par nature, comme suit :

2023	Dépense	Recettes
INVESTISSEMENT	1 786 818 €	1 786 818 €
FONCTIONNEMENT	5 666 860 €	5 666 860 €
TOTAL	7 453 678 €	7 453 678 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 11 avril 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE